Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 21040

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-53-21040

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					

Multifamiliale, catégorie B.				H05																			
Multifamiliale, catégorie C.					H06																		
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.						p1a																	
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Dépanneur (sans vente d'essence)		5413	★																				
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)			★	★	★																		
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		30																				
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30																		
Superficie (mètre carré)	min.		900																				
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Avant (mètre)	min.		13	6	6																		
Latérale 1 (mètre)	min.		4	6	6																		
Latérale 2 (mètre)	min.		6	6	6																		
Latérale sur rue (mètre)	min.		13	6	6																		
Arrière (mètre)	min.		8	10	10																		
Arrière sur rue (mètre)	min.		8	10	10																		
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.		1/2	1/2	1/2																		
Largeur (mètre)	min.		6																				
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		36																				
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 9,5 mètres.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
	CA-48	2020-01-27